

» Les indispensables

De l'eau potable pour l'élevage des veaux

L'utilisation d'un captage privé
=
1 analyse d'eau annuelle indispensable

➤ L'eau utilisée doit être potable pour :

- La préparation des buvées,
- La distribution d'eau après 15 jours
- Le lavage de la vaisselle laitière (seaux, biberons...)



0 BACTERIE

➤ Que faire en cas d'eau non potable ?

En présence de coliformes ou d'entérocoques sur un forage ou une source privée :

☞ Contacter un technicien spécialisé dans les captages pour un diagnostic.



Des travaux d'étanchéité du captage ainsi qu'une désinfection peuvent suffire

⇒ Faire réaliser une analyse quelques semaines après l'aménagement.



Si les travaux n'améliorent pas la qualité de l'eau, l'installation d'une pompe à chlore par un agent agréé sera nécessaire pour une sécurité maximale.

Document réalisé par les GDS de Basse-Normandie

Avec le soutien financier de l'Etat